

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX REPUBLICAIN INDEPENDANT, POLITIQUE & LITTERAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION: 36, RUE DE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les Annonces doivent parvenir au plus tard le Samedi matin au bureau du Journal... Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

PRIX DES RECLAMES & ANNONCES: Reclames, la ligne 1er page 1 fr., 2e page 0 fr. 75, 3e page 0 fr. 50 - Annonces, 4e page 0 fr. 25

USINE A GAZ DE RUEIL

PRIX DU COKE Vente à l'Usine et rendu en Cave... Pour le coke rendu en caves les prix sont majorés de 0,10 par hectolitre sur les prix affichés aux guichets de vente de l'Usine.

Cidricerie Modèle de la Chaumière

L. BRETON Propriétaire - Négociant... CIDRE NOUVEAU (B. H.) à partir de 25 fr. la pièce, logement en plus et franco de port

INSTALLATION, REUF & ENTRETIEN D'USINES EN TOUS GENRES

BARON, Constructeur-Mécanicien Médaille d'Or - Paris 1895... 15, RUE SAINT-GERMAIN - NANTERRE

ELEVAGE des BERGERES

Spécialités Andalouse bleue et la Moskowa... LA MOSKOWA, CRÉATION DE L'ELEVAGE... 5, Rue de la Croix NANTERRE

LA RHAMNINE

Vin Tonic-Apéritif Pepto-Ferrugineux... Le plus énergique, le plus complet des fortifiants... Le Flacon, 2 fr. 15 - Le Litre, 4 fr. 75

PHARMACIE NOUVELLE

31, Avenue de Paris, RUEIL (St Germain) (Grand-Bel) GARANTIE-SÉCURITÉ

Machines à Coudre

VELOCIPÈDES Réparations, Fouritures et Accessoires... BOURG PASSA & CIE Rue de Maurepas, 16, RUEIL

PHOTOGRAPHIE Artistique et Industrielle

L. CHAUDRON 18, Rue du Bois, à Nanterre... BON pour 12 photographies platino vives, et album pour 12 fr. au lieu de 15

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE

paroissant le dimanche Rédaction-Administration 42, Rue du Louvre, 42 PARIS

MOUVEMENT COMMERCIAL

REVUE DU MARCHÉ INTÉRIEUR (Statistiques hebdomadaires) REVUE DU MARCHÉ EXTÉRIEUR (Modifications douanières, etc.)

MOUVEMENT FINANCIER

Bourse de Paris - Cours et évolutions des changes - Brevets financiers

Bachelet père

ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE 26, rue du Chemin-de-Fer

Achille CAT

GEOMÈTRE 30, rue du Chemin-de-Fer NANTERRE

A VENDRE ou A LOUER

Maison de Commerce pour Marchand devins et Hôtel meublé, ayant jardin et Bouquet, et grandes Écuries.

A LA CONFIANCE

Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie 4, Rue de l'Hotel-de-Ville, RUEIL

MEFIEZ-VOUS des EAUX dites de TABLE

La SEULE EAU qui convienne à tous est L'EAU DE SOURCE DE LIANCOURT

Pharmacie Parisienne de 1re Classe

EN FACE LA CASERNE 66, Avenue de Paris, RUEIL

CONTRE LE CROUP

Une recrudescence Circulaire aux médecins Le sérum

Derniers Cours. - En Entrepôt:

VINS ROUGES Léognan, 8e, 55 fr. la pièce... VINS BLANCS Bergerac, 8e, 85 fr. la pièce

Un drame en Seine

Fin tragique d'une partie de plaisir - Double noyade - Sauveteurs impuissants.

Fête de Nanterre

Le Dimanche 2 Juin 8 h. du matin, au Mont-Valérien, Tir à l'arme de guerre, avec prix, pour les Sapeurs-Pompiers et la Fanfare municipale.

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX REPUBLICAIN INDEPENDANT, POLITIQUE & LITTERAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION

Les Annonces doivent parvenir au plus tard le Samedi matin au bureau du Journal... Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

PRIX DES RECLAMES & ANNONCES: Reclames, la ligne 1er page 1 fr., 2e page 0 fr. 75, 3e page 0 fr. 50 - Annonces, 4e page 0 fr. 25

CONTRE LE CROUP

Une recrudescence Circulaire aux médecins Le sérum

Derniers Cours. - En Entrepôt:

VINS ROUGES Léognan, 8e, 55 fr. la pièce... VINS BLANCS Bergerac, 8e, 85 fr. la pièce

Un drame en Seine

Fin tragique d'une partie de plaisir - Double noyade - Sauveteurs impuissants.

Fête de Nanterre

Le Dimanche 2 Juin 8 h. du matin, au Mont-Valérien, Tir à l'arme de guerre, avec prix, pour les Sapeurs-Pompiers et la Fanfare municipale.

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX REPUBLICAIN INDEPENDANT, POLITIQUE & LITTERAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION

Les Annonces doivent parvenir au plus tard le Samedi matin au bureau du Journal... Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

PRIX DES RECLAMES & ANNONCES: Reclames, la ligne 1er page 1 fr., 2e page 0 fr. 75, 3e page 0 fr. 50 - Annonces, 4e page 0 fr. 25

CONTRE LE CROUP

Une recrudescence Circulaire aux médecins Le sérum

Derniers Cours. - En Entrepôt:

VINS ROUGES Léognan, 8e, 55 fr. la pièce... VINS BLANCS Bergerac, 8e, 85 fr. la pièce

Un drame en Seine

Fin tragique d'une partie de plaisir - Double noyade - Sauveteurs impuissants.

Fête de Nanterre

Le Dimanche 2 Juin 8 h. du matin, au Mont-Valérien, Tir à l'arme de guerre, avec prix, pour les Sapeurs-Pompiers et la Fanfare municipale.

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX REPUBLICAIN INDEPENDANT, POLITIQUE & LITTERAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION

Les Annonces doivent parvenir au plus tard le Samedi matin au bureau du Journal... Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

PRIX DES RECLAMES & ANNONCES: Reclames, la ligne 1er page 1 fr., 2e page 0 fr. 75, 3e page 0 fr. 50 - Annonces, 4e page 0 fr. 25

CONTRE LE CROUP

Une recrudescence Circulaire aux médecins Le sérum

Derniers Cours. - En Entrepôt:

VINS ROUGES Léognan, 8e, 55 fr. la pièce... VINS BLANCS Bergerac, 8e, 85 fr. la pièce

Un drame en Seine

Fin tragique d'une partie de plaisir - Double noyade - Sauveteurs impuissants.

Fête de Nanterre

Le Dimanche 2 Juin 8 h. du matin, au Mont-Valérien, Tir à l'arme de guerre, avec prix, pour les Sapeurs-Pompiers et la Fanfare municipale.



FÊTE DE NANTERRE 1901

Bal Casino-Tivoli

Brilliant Orchestre sous la direction de M. Walter. Entrée gratuite. Café, consommations de 1er choix.

La Course à pied à la Fête

La course à pied de un kilomètre réservée aux membres de l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques (U. S. F. S. A.) habitant Nanterre

COMPTE-RENDU DE LA FÊTE

La fête de cette année a été très réussie. La veille, le branle-bas était donné par une retraite aux flambeaux qui a parcouru les principales rues de la ville aux sons de la Fanfare municipale, sous la direction de M. Walter et des clairons et tambours du régiment d'infanterie caserné à Courbevoie et de la fanfare de trompettes de la Nanterrienne.

Fête du Couronnement

Dimanche dernier, la coquette petite ville de Nanterre brillamment décorée et pavée, avait pris son air de grands jours à l'occasion du couronnement de sa Rosière.

Dès 1 h., les tambours, les clairons et les trompettes, battaient ou sonnaient le rappel pour les sociétés locales. A 1 h. 1/2, le cortège se formait pour aller chercher la rosière à son domicile et la conduire à la Mairie.

A son arrivée à l'Hôtel-de-Ville, Mlle Constantine, accompagnée de Mlle Lacroix, rosière de 1900 et de Mlle Marius, demoiselle d'honneur, a été reçue par M. Gautier, maire, entouré de son Conseil municipal et des invités.

Sur la demande de M. le Maire, Mme Poignant a ensuite paré la rosière de ses bijoux, puis le cortège s'est formé pour se rendre à l'église où devait avoir lieu le couronnement.

La cérémonie religieuse a été particulièrement imposante cette année tant par l'affluence des invités et le recueillement des assistants que par la façon artistique dont la partie musicale a été rendue.

La promenade à travers la ville a été très réussie, favorisée qu'elle était par un temps superbe. De retour à la Mairie pour la cérémonie civile nous avons constaté avec un vif plaisir combien la population de Nanterre était attachée à ses traditions.

Toutes les classes de la société étaient représentées à cette fête de famille et la salle de la Mairie présentait un ensemble charmant. La cérémonie civile était présidée par M. Féron, conseiller général du canton de Puteaux.

Le service d'ordre à l'Eglise et à la Mairie était fait par nos infatigables et dévoués sociétaires de la Fraternelle.

Le concours de M. Hébert, son président et commissaire général de la Fête a assuré le succès le plus complet de cette belle journée qui comptera dans les annales de Nanterre.

Le Concert du Square de la Gare, lundi dernier, a donné la preuve de la capacité musicale de notre excellente Fanfare municipale, si bien dirigée, il faut le dire, par M. A. Walter.

Ses progrès sont des plus sensibles et font le plus grand honneur au dévouement de tous les musiciens qui ne ménagent pas leur peine en assistant à de nombreuses répétitions, prises habituellement, sur le temps de leur repos, après une longue journée de travail.

Le Bal d'enfants avait attiré une nombreuse jeunesse qui s'en est payée à cœur que veut-tu. Rien n'est plus charmant que de voir ces gentils bambins se dresser sur leurs petits pieds et farandoler à qui mieux mieux.

Représentation de bienfaisance. Le premier mari de France, a été joué par la troupe de l'aimable M. Lusset, toujours plein de verve et d'entrain, avec beaucoup de chic et d'humour.

Inutile de dire que cette pièce a remporté un succès de fou rire et que les bons endroits ont été salués d'applaudissements mérités.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la Séance du Lundi 13 Mai 1901 (Affiché à la porte de la Mairie)

Question des Eaux de source dans la presqu'île de Gennevilliers. Formation d'un syndicat entre les sept communes.

Après quelques explications et un court historique de la question fait par M. Roy, qui s'en occupe tout particulièrement, après une discussion à laquelle prennent part surtout M. le Maire, M. Hennepe et M. Roy, le Conseil adopte le projet de délibération suivant, présenté par M. Roy, et qui vient à l'ordre du jour dans les sept communes :

Considérant qu'il résulte des constatations faites par le Corps médical que l'eau de Seine qui nous est distribuée par la Compagnie des Eaux de la banlieue est la cause permanente de la fièvre typhoïde dans nos Communes ;

Considérant que ces constatations sont corroborées par le rapport du docteur Le Roy des Barres, vice-président du Conseil d'hygiène, qui s'exprime ainsi : « Quant au régime des Eaux de la presqu'île de Gennevilliers, dont sept Communes sont alimentées en eau directement puisée en Seine et livrée à la consommation sans aucune épuration il est urgent de la modifier, sans aucun retard, ces sept Communes ayant payé, en 1899, un tribut beaucoup plus lourd à la fièvre typhoïde que l'année précédente puisque de 1.31 par 10.000 habitants la mortalité s'y est élevée à 6.55. »

Considérant que dans sa séance du 20 novembre dernier l'Académie de médecine, par l'organe de M. le docteur Henriot et du doyen, M. le docteur Brouardel, condamne l'usage de l'eau de Seine, même filtrée ;

Considérant que si cette interdiction frappe l'eau de Seine prise en amont de Paris, même après filtration, elle doit être plus rigoureuse encore pour l'eau de Seine prise après la traversée de Paris ;

Considérant que l'unanimité des délégués de la Conférence intercommunale du 4 décembre 1899 a formellement exprimé le désir que les Communes de la presqu'île de Gennevilliers, tributaires des Eaux de Suresnes, soient alimentées en eau de source dès que cela serait possible ;

Considérant que la proposition qui vient d'être adressée aux Maires de ces Communes repose sur des bases sérieuses et démontre la possibilité d'avoir à bref délai l'Eau de source exempte de toute contamination ;

Considérant d'autre part que la Compagnie des Eaux de la banlieue de Paris refuse de donner aux Communes, ses tributaires, de l'eau potable sous prétexte que les traités ne peuvent l'y contraindre ;

Considérant que l'Administration Préfectorale n'a pas cru le moment encore venu d'user

du droit qui lui est dévolu de retirer à cette Compagnie, pour cause de santé publique, de puiser de l'eau de Seine que les populations de ces Communes ne sauraient continuer à payer plus longtemps leur funèbre tribut à la fièvre typhoïde et qu'il est urgent pour elles de se procurer de l'eau potable ;

Considérant que même dans l'exploitation des eaux malsaines qu'elle livre la Compagnie des Eaux de Suresnes n'exécute pas différentes clauses de ses traités avec les dites Communes, telles que celles relatives à la régularité de la pression dans les conduites, la concordance du diamètre des conduites avec les débits, la capacité, le nombre et la disposition des réservoirs, etc. ;

Considérant enfin que la plupart des clauses non exécutées se trouvent inscrites dans les traités des huit communes ; que par conséquent celles-ci ont le même intérêt à en poursuivre l'exécution.

Décide : De Constituer, conformément à l'article 169 de la loi du 22 mars 1890, un syndicat avec les sept autres communes tributaires de la Compagnie de Suresnes.

Dans le but : 1° De rechercher les moyens propres à se procurer de l'eau potable, notamment recevoir et étudier toutes les propositions qui leur ont été ou leur seront faites dans ce but ;

2° De poursuivre par toutes les voies de droit la stricte exécution par la Compagnie des Eaux de Suresnes des clauses des traités qui les lient avec la dite Compagnie.

Pour passer aux dépenses qu'entraîneront soit ces dépenses, soit ces poursuites, le Conseil vote une somme de Cinquante francs. 500 fr. Et fixe la Mairie d'Asnières comme siège du syndicat.

M. Payaud, Commissaire de police de Puteaux, ayant informé M. le Maire qu'il peut affecter à Nanterre un cinquième agent de police qui aura rang de brigadier, le Conseil vote les fonds nécessaires pour le changement de résidence de cet agent.

La séance publique est levée à onze heures. Le Conseil se réunit ensuite officieusement pour l'examen d'une question d'ordre purement administrative sur laquelle le Maire désire consulter les Conseillers.

Le Secrétaire, Signé : MANTELET. Vu : Le Maire de la Ville de Nanterre. GAUTIER.

LA NANTERRIENNE Société de Gymnastique et de Tir Fondée en 1883 Assemblée générale du 1er Mai 1901 (Suite)

M. le Président ajoute que pour la première fois le maximum a été atteint par les tireurs de tête et que le succès des concours de la Société, va toujours en grandissant, la preuve en est dans le nombre des tireurs et des balles tirées de beaucoup supérieures à ceux des années précédentes. Qu'en outre, malgré ce nombre important de tireurs, pas un seul accident, si léger soit-il, n'est produit, grâce à la bonne organisation et à la surveillance constante de notre moniteur Pique et à la bonne volonté des commissaires.

A propos du récent concours de Nice, M. Bizot fait remarquer que c'est avec ses propres ressources que La Nanterrienne a envoyé la section active. Pour lequel concours le Comité avait voté une somme de 600 francs. Cette somme ayant été dépassée de 30 francs, il en fait voter la rectification, d'autant plus que grâce à la préparation, la section a pu remporter 220 francs de prix en espèces, ce qui porte la dépense exacte à 410 fr. 60 c. ; il fait voter des félicitations chaleureuses à nos gymnastes, si brillamment conduits par leur moniteur-chef et qui eux aussi, ont pendant sept jours, subvenu à leurs besoins, la Société n'ayant payé que le voyage.

Le rapport du Secrétaire mis aux voix est adopté à l'unanimité.

M. le Président présente à l'Assemblée la ratification de l'admission de 11 membres actifs et de 12 membres honoraires qui sont venus à nous, en grande partie par le concours de tir. L'admission de ces Messieurs est adoptée à l'unanimité.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux voix en deux parties : la première demandant la réélection par acclamation des membres actuels du Comité est adoptée à l'unanimité aux applaudissements de l'Assemblée ; la deuxième demandant que les membres à élire soient proposés par M. le Président et qu'il soit procédé à leur élection par mains levées, est adoptée de même.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau, M. Roy demande la parole et dit que le meilleur moyen de remercier le Comité de sa bonne gestion est de le réélire par acclamation et demande la mise aux voix de sa proposition. Après observation de M. Bizot, qui fait remarquer qu'il y aura plusieurs membres nouveaux à élire, la proposition de M. Roy est mise aux